

L'hon. M. Benson: Pourquoi tous vos députés se sont-ils abstenus de voter au comité?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je dois cependant avouer qu'il nous reste certains soupçons. Il est vrai que le gouvernement a dû battre en retraite, mais c'est une retraite en désordre. Les propos plutôt maussades du ministre des Finances vendredi soir sur la non-intégration des impôts sur les corporations l'indiquent. Tout le monde était dans l'erreur sauf le gouvernement. Le gouvernement sait mieux que tout le monde, mais personne n'a voulu écouter, selon le ministre. C'est une vieille rengaine du gouvernement actuel.

La différence c'est que le gouvernement prétend cette fois avoir tenu compte de l'opinion publique et avoir changé d'idée. N'a-t-il pas simplement changé de tactique?

Je rappelle à la Chambre que, contrairement au budget pour l'année en cours, l'ensemble des propositions fiscales ne constitue en somme qu'un énoncé d'intentions et que le gouvernement peut, pratiquement à son gré, modifier les taux d'impôt. Ils peuvent être changés n'importe quand, simplement par l'application d'une surtaxe, ce que le gouvernement sait si bien faire. Et même une surtaxe ne sera peut-être pas nécessaire.

Monsieur l'Orateur, l'on ne peut aucunement être sûr que les taux d'impôt dont font état les propositions du ministre pour 1972, 1973 et ainsi de suite, seront vraiment ceux qui détermineront ce que les Canadiens devront payer. On ne peut s'y fier aucunement, bien entendu si le gouvernement actuel est maintenu au pouvoir. Rien ne nous inspire confiance, surtout si l'on regarde le passé. Le gouvernement promet d'abaisser les impôts pour la plupart des gens en 1972 et après. Qu'est-ce que cela signifie en réalité? Il est vrai qu'en vertu de ces propositions en 1972, par exemple, moins de gens paieront d'impôts. C'est excellent. Je me réjouis de l'augmentation des exemptions personnelles, surtout pour les personnes âgées; je me réjouis également des dispositions qui permettront au travailleur de déduire ses dépenses. Je n'aurais pas voulu un plafond de \$150, mais j'en suis heureux.

Je puis assurer au ministre que ces points seront étudiés à fond. J'apprécie beaucoup ces changements tout en estimant qu'ils peuvent être améliorés. Il est également vrai que le taux d'imposition appliqué aux premiers \$500 du revenu imposable doit baisser de 17 à 6 p. 100, au cours d'une période d'années, pourvu que le gouvernement ne change pas d'avis. Mais la prétendue réforme fiscale est un camouflage car, une fois inscrit au rôle et ayant un revenu imposable de plus de \$500, le contribuable se trouve à un échelon où les taux d'imposition dépassent de beaucoup les taux actuels. Le contribuable dont le revenu imposable est de \$1,000 et qui paye actuellement \$150 d'impôt aurait à verser \$227.50 et, celui dont le revenu imposable est de \$2,000, \$474.50 au lieu des \$351.50 qu'il paye actuellement.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Benson: Sur le revenu imposable.

• (5.00 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: J'ai indiqué très clairement que je parle de revenu imposable. Il n'est pas nécessaire de mal interpréter mes propos.

M. Aiken: Tendez l'oreille et vous entendrez quelque chose.

L'hon. M. Stanfield: Voici ce que je dis au ministre et ce que la population canadienne devrait bien comprendre. Ce sont les gens qui disposent d'un revenu imposable se situant entre \$500 et \$10,000 qui écoperont. Le premier ministre a dit hier que c'étaient les riches qui allaient faire les frais de l'augmentation d'impôts.

Ce n'est pas des riches que je parle. Un revenu imposable de \$2,000 ne permet certainement pas de mener la grosse vie. Il s'agit de Canadiens ordinaires disposant d'un revenu moyen, ce qui ne les empêchera pas de payer de plus gros impôts sur chaque petite augmentation de revenu imposable qu'ils obtiendront en 1972, 1973, 1974 et par la suite. Au cours des années et à mesure que l'inflation et la productivité prendront de l'ampleur, de plus en plus de Canadiens disposant d'un revenu modeste—ce qui ne tardera pas à arriver—verront inévitablement le gouvernement s'accaparer une partie de plus en plus importante de leur revenu sous forme d'impôts.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Votre sous-ministre aurait dû vous le dire.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre fait signe que non mais il ne peut le nier. Il ne peut nier que pour les revenus imposables de \$500 à \$10,000, les taux sont sensiblement plus élevés dans ses nouvelles propositions qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Cela implique inévitablement qu'au fur et à mesure que le Canadien moyen s'élève dans l'échelle sociale, soit du fait de l'inflation, soit à cause de son avancement, il y perdra beaucoup par rapport au régime fiscal existant.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suppose que le ministre des Finances (M. Benson) veut poser une question. Il ne peut le faire qu'avec le consentement du chef de l'opposition (M. Stanfield) qui a la parole.

L'hon. M. Benson: Le chef de l'opposition (M. Stanfield) ne voudrait tromper personne, j'en suis sûr. Sait-il qu'en vertu des nouvelles propositions, le contribuable qui a deux personnes à charge et dont le revenu varie entre \$2,800 et \$50,000 paiera moins d'impôts que sous le régime actuel, quelle que soit l'augmentation de ce revenu?

Une voix: C'est absurde.

L'hon. M. Stanfield: Je répète mon affirmation. C'est à n'en pas douter ce qui arrivera et c'est l'argent ainsi prélevé qui permettra au gouvernement, par exemple, de réduire les impôts des sociétés comme il se propose de le faire. C'est ce qu'il appelle, en langage financier, la grande élasticité du régime. Les taux montent beaucoup plus rapidement, surtout entre \$1,000 et \$10,000 de revenu imposable. Par exemple, pour celui qui a un revenu imposable de \$15,000 par année, les taux ne changeront pas. Je ne propose pas qu'on réduise les impôts